

Rapport de l'Administration

Transfert des fonds alloués non dépensés pour le développement communautaire à la réserve
de fonds de roulement

Rapport no. : DG-010-2024
Date de la réunion : 23 octobre 2024

Sommaire exécutif

L'Administration n'a pas été en mesure d'utiliser les 450 000 \$ alloués à l'exercice budgétaire de 2024 pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique et Plan d'action 2024-2029 « la Stratégie ». Le transfert de ces fonds à la réserve de fonds de roulement est recommandé pour éviter d'avoir recours à une nouvelle réquisition fiscale et pour permettre la réalisation des initiatives prévues en 2025.

Options et recommandation

Options

Option 1 (option recommandée) : Autoriser le transfert de 450 000 \$ provenant des fonds alloués non dépensés dans le Budget 2024 de l'Administration à la réserve de fonds de roulement et réallouer l'entièreté de ce montant au budget 2025 sous le GL 6419-0-00-921-0. Cette approche garantirait que les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des actions prioritaires énumérées dans la Stratégie puissent prendre forme en 2025.

Option 2 : Refuser le transfert de 450 000 \$ provenant des fonds alloués non dépensés dans le Budget 2024 de l'Administration à la réserve de fonds de roulement et comptabiliser l'entièreté de ce montant en tant que surplus budgétaire. Cette approche empêcherait la mise en œuvre des actions de la Stratégie et entraînerait l'annulation complète des initiatives de développement communautaire.

Recommandation

Qu'il soit résolu que le Conseil approuve l'option 1, telle que présentée au Rapport DG-010-2024.

Information générale et analyse

Pour l'exercice budgétaire 2024, le Conseil avait alloué à l'Administration un montant de 450 000 \$ pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie. Cependant, la Stratégie s'étant achevée en juin 2024, l'Administration n'a pas été en mesure de finaliser les démarches administratives nécessaires à la réalisation des actions prévues ni utiliser les ressources budgétaires allouées.

À la suite de l'abolition administrative du département de Développement économique et touristique en mars 2024, les 450 000 \$ inscrits au Budget constituent la seule ressource disponible pour soutenir la Stratégie et son plan d'action. Les discussions et les négociations avec les partenaires communautaires étant sur le point de se concrétiser, l'Administration souhaite pouvoir lancer les initiatives dès le début de l'année 2025, sous réserve du transfert des fonds nécessaires.

Ainsi, le transfert de la totalité du Budget initialement prévu en 2024 à l'année 2025 permettrait de limiter le recours à une nouvelle réquisition fiscale pour financer les initiatives de développement communautaire prévues au courant de la prochaine année.

Incidences financières, juridiques et opérationnelles

Aucun impact financier n'est prévu par rapport à ce transfert potentiel à la réserve de fonds de roulement, car l'allocation budgétaire en question était déjà prévue dans l'exercice budgétaire de 2024 et, suivant l'autorisation du Conseil, serait simplement reportée à l'exercice budgétaire de 2025.

Incidence sur les municipalités locales

S.O.

Incidence sur la gestion des biens

S.O.

Incidences sur les communications

S.O.

Pièces jointes

S.O.

Préparé par :

Olivier Berthiaume, conseiller principal et directeur des communications - 16 octobre 2024

Soumis par :

Olivier Berthiaume, conseiller principal et directeur des communications - 16 octobre 2024